

Image not found or type unknown



Abandon domicile conjugal et garde d'enfant

Par **virgile349**, le **27/08/2014** à **00:15**

Bonsoir

Ma femme a quitté le domicile conjugal il y a deux mois avec mon fils.

Depuis je n'ai aucune nouvelle. J'ai porté plainte au commissariat.

Toutefois, je souhaiterai saisir le JAF en référé afin de demander la garde de mon enfant.

Pour cette procédure d'urgence, un avocat n'est pas nécessaire je crois?

Mais comment assigner alors que je ne connais pas son adresse?

En parallèle je souhaite demander le divorce pour faute mais pareil je ne sais pas comment l'assigner alors que je n'ai pas sa nouvelle adresse

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **27/08/2014** à **16:21**

Bonjour,

déclarez la disparition ? La police devrait la rechercher ?! Non ?